

[tendanceouest.com](https://www.tendanceouest.com)

Rouen. "On m'a mortifié" : un ancien élève de Jean-Baptiste-de-la-Salle dénonce d'anciens faits de violences dans l'établissement

Alexandre Leno

4-5 minutes

Un collectif national d'anciennes victimes des écoles lassaliennes s'est constitué dernièrement autour de plusieurs faits de violences physiques et sexuelles dans des établissements de la Congrégation des frères des écoles chrétiennes, un réseau d'établissements catholiques privés regroupant 150 établissements. Les témoignages se multiplient ces derniers jours et notamment à Rouen. D'ailleurs, le collectif a été cofondé par Philippe Auzenet, un ancien élève de l'établissement rouennais Jean-Baptiste-de-la-Salle faisant partie du réseau lassalien. Philippe Auzenet est aujourd'hui âgé de 73 ans et réside désormais dans la région lyonnaise.

- **A lire aussi.** [Le Havre. Violences sexuelles : le diocèse lance un appel à témoignages](#)

Contacté par *Tendance Ouest*, l'ancien élève de Jean-Baptiste-de-la-Salle dit avoir lui-même été victime entre la fin des années 50 et le début des années 60 de mauvais traitements réguliers de la part d'autres élèves, des menaces de mort, des humiliations ou de graves violences physiques pendant la récréation qui ne pouvaient pas être ignorés des surveillants selon lui. Il avait alors 7 ans à l'époque. *"On m'a mortifié [...] les surveillants voyaient bien ce qu'il se passait mais à l'époque on laissait faire"*, explique Philippe Auzenet qui n'a pas été personnellement victime de violences sexuelles.

Il évoque *"une levée de l'amnésie traumatique"* liée à la récente affaire Bétharram pour expliquer ces révélations tardives, les faits étant prescrits aujourd'hui. *"Tout est revenu à la surface, ça fait très mal d'ailleurs quand cette amnésie s'efface"*, poursuit l'ancien Rouennais qui dit avoir subi un stress post-traumatique après les événements et avoir eu *"une vie de douleur"* par la suite, entre dépressions et problèmes d'addiction.

Un fond de réparation de 100 millions d'euros pour les victimes

"Le but du collectif n'est ni de nuire ou de se venger de l'institution lassalienne mais pour libérer la parole d'autres victimes", explique Philippe Auzenet qui dit recevoir, *"des dizaines d'appels, beaucoup de mails et de nombreuses victimes qui se présentent à nous."* Des victimes pour la plupart âgées aujourd'hui de 50 à 70 ans qui, comme Philippe Auzenet, ont vu leur traumatisme se réveiller avec les dernières révélations autour de Notre-Dame de Bétharram. Le collectif a, par ailleurs, formulé plusieurs demandes auprès de "l'institution lassalienne" : la responsabilité civile et morale des établissements par rapport aux actes qui ont été commis, la levée de la prescription des faits *"dans ces cas d'amnésie traumatique"*, l'accès total aux archives de la "Congrégation", un appel à témoins à l'échelle nationale et la constitution d'un fonds de réparation de 100 millions d'euros. Sur la réparation, l'ancien Normand reconnaît que *"l'institution lassalienne l'a fait en partie mais ce n'est pas assez, c'est un tout petit ruisseau"*.

- **A lire aussi.** [En milieu rural ou dans les quartiers sensibles... Un van parcourt le territoire pour](#)

[informer sur les violences sexistes et sexuelles](#)

Une réponse de la Congrégation des frères des écoles chrétiennes

Dans la foulée de la prise de parole de Philippe Auzenet dans les médias, la "Congrégation" a rendu public un communiqué, jeudi 5 février, pour répondre aux accusations. L'institution soutient avoir mis en place depuis 2014, une cellule d'écoute pour les victimes de violences, physiques ou sexuelles. Cette dernière *"a été saisie 72 fois, conduisant à 70 démarches de reconnaissance et de réparation par la Congrégation, assorties d'indemnisations pour un montant total de 2 434 882 euros"*, explique la "Congrégation" qui dit s'être engagée dans une démarche de "Justice restaurative". D'après le communiqué, on apprend qu'une plainte a été déposée en novembre 2025 concernant des établissements lassaliens, la Congrégation dit prendre *"acte que le parquet de Rouen est en charge des investigations"*.

Contacté, le parquet de Rouen confirme le dépôt de plainte et explique que *"la gendarmerie compétente a été saisie pour entendre le plaignant"*. Aucune autre plainte n'a été déposée selon le parquet qui devra *"qualifier les faits, et déterminer s'ils sont poursuivables"*, autrement dit si les faits sont prescrits ou non.